



**ASSEMBLEE DES PRESIDENTS DE CLUBS AVB (APC)
DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2010 A LAUSANNE
(CH. MAILLEFER 35, BATIMENT DU SEPS)**

PROCES-VERBAL

Le Président Central, M. José FERNANDEZ UTGES, ouvre la séance à 20h10 et souhaite la bienvenue aux représentants des clubs convoqués.

ORDRE DU JOUR

Adopté sans modification.

1.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Sont nommés :

Organe de contrôle :

M. Didier JAQUEROD, Président de la Commission de Recours AVB

Scrutateurs :

M. André SCHIESSER (Pully Basket)

M. Ferdinand NDOH (NWO Basket)

SITUATION DE L'ASSEMBLEE

Clubs convoqués :

28 clubs actifs	(droit de vote sur comptes & budgets)
1 club actif (BC Slavia en congé 2009-2010)	(droit de vote sur budgets uniquement)
2 nouveaux clubs (Elan Lausanne Basket et BBC Lausanne)	(droit de vote sur budgets uniquement)

Clubs présents :

29 clubs avec droit de vote

18 clubs à 2 voix	(carton de vote vert)
8 clubs à 1 voix	(carton de vote jaune)
2 clubs à 2 voix	(carton de vote vert « B »)
1 club à 1 voix	(carton de vote jaune « B »)

Total des voix :

COMPTES 44 voix

BUDGETS 49 voix

Clubs absents

Anemos BC

PM Lausanne BC

2.- RESULTATS DES COMPTES GENERAUX AVB - saison 2009/2010

(pages 1 à 5 du fascicule remis à tous les clubs avec la convocation)

M. J.M. Boog, Trésorier relève que l'Association est saine et qu'il n'a pas de commentaires particuliers.

Il donne quelques explications sur les comptes et remercie encore le Fonds du Sport pour les subsides et encourage les clubs à jouer aux jeux de la Loterie Romande.

J.M. Boog répond aux diverses questions.

3.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB ET DE LA CAISSE DE COMPENSATION ARBITRAGE - saison 2009/2010

(pages 6 à 9)

Pas de commentaires particuliers

4.- RESULTATS DES COMPTES DE LA COMMISSION DISCIPLINE ET PROTET AVB - saison 2009/2010

(pages 10 à 12)

Amendes

Mme A.C. Doyer (Pdte BC Epalinges) demande des explications au sujet des amendes.

M. Thony Perey (Pdt CDP) explique que les amendes impayées concernent des joueurs qui ne sont pas licenciés et précise qu'ils ne peuvent pas jouer en championnat vaudois tant que les amendes ne sont pas réglées.

M. M. Pollak (Pdt BBC Gland) demande au Comité Central AVB de proposer aux clubs un modèle de texte pour un article à rajouter dans leurs statuts afin de mieux les protéger.

Présentation des comptes

M. R. Cudre-Mauroux (Vevey Riviera Basket) fait quelques remarques concernant la présentation des comptes et propose son aide pour faire de petits changements.

M. T. Perey accepte sa proposition.

5.- RAPPORTS DES VERIFICATEURS DES COMPTES

(Séance tenue le mercredi 17 novembre 2010, avec les représentants des clubs

Aigle Basket /rapporteur, BC Epalinges /membre et BCC Gland /suppléant)

Mme Sylvie Emery de Aigle Basket (rapporteur) lit les rapports :

- a) sur les comptes généraux de l'AVB
- b) sur les comptes de la Caisse des arbitres vaudois
- c) sur les comptes de la Caisse de compensation arbitrage
- d) sur les comptes de la Commission de Discipline et Protêt

qui, tous, sont conformes aux statuts de l'AVB et remercie les trésoriers pour leur excellent travail.

Les vérificateurs proposent que le montant du compte débiteur de la CDP de CHF 2'770.00 soit transféré dans le compte « Pertes et Profits » de la Caisse de l'AVB qui modifiera la Perte au Bilan de l'AVB de CHF 8'502.18 à CHF 11'272.18.

Aucune intervention.

6.- - VOTATIONS SUR LES COMPTES 2009/2010

Tous les comptes sont acceptés à l'unanimité.

- DECHARGE AUX VERIFICATEURS ET RESPONSABLES CONCERNES

donnée à l'unanimité.

7.- PRESENTATION DU BUDGET GENERAL AVB - saison 2010/2011

(pages 13 à 15)

Pas de commentaires.

8.- PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMISSION DES ARBITRES AVB - SAISON 2010/2011

(page 16)

Mme A.C. Doyer propose que le montant des clubs vaudois de CHF 32'000.00 soit réparti à l'avenir par le nombre d'équipes inscrites en début de championnat.

M. J.F. Zay (Trésorier de la CA) donne quelques explications sur le système actuel de la répartition des frais d'arbitrage.

Après discussions, M. J. Fernandez propose de voter :

1^{ère} proposition (Mme A.C. Doyer)

16 oui

28 non

2 abstentions

2^{ème} proposition

CHF 30.00 par match soit CHF 15.00 par équipe pour tous les matchs de la saison.

La proposition est acceptée à la majorité.

Présentation des budgets

Mme A.C. Doyer estime qu'il devrait y avoir qu'un seul budget présenté par l'AVB. Le Comité Central AVB fera le nécessaire pour la saison prochaine.

Formation des arbitres « Mini »

M. J. Fernandez informe que les arbitres « Mini » seront suivis un mois sur deux par un arbitre formateur.

Pour cette raison, il propose aux délégués d'accepter dans le budget général de l'AVB un montant déficitaire d'environ CHF 8'000.00 en plus pour ces frais de formation.

La demande est acceptée.

Cartes officiels de table

On relève que la Caisse pour les cartes OT ne figure pas dans les comptes.

M. J.F. Zay explique que les encaissements des CHF 10.00 versés à l'AVB sont ristournés sur un compte géré par le responsable des cartes OT.

M. J. Fernandez regardera pour que ce compte apparaisse à l'avenir dans les comptes.

9.- VOTATIONS SUR LES BUDGETS 2010/2011

Budget général de l'AVB

Le budget avec la modification d'une augmentation d'un montant déficitaire de CHF 8'000.00 en plus pour la formation des arbitres « Mini » est accepté à l'unanimité.

Budget de la Commission des Arbitres AVB

Le budget avec la modification de CHF 30.00 par match pour tous les matchs de la saison est accepté à l'unanimité.

M. J. Fernandez confirme que les budgets de l'AVB et de la Commission des Arbitres seront mis ensemble et qu'un seul budget sera présenté la saison prochaine.

10.- DIVERS

CHAMPIONNATS « MINIMES ET ECOLIERS »

M. M. Berthet (Pdt Technique) informe qu'il n'est plus nécessaire d'avoir un commissaire de salle mais qu'une personne adulte licenciée doit être présente à chaque match.

Il signale que les directives seront corrigées prochainement et que le rapport du commissaire sera supprimé.

Il annonce qu'un nouveau formulaire « Quittance » pour le paiement de l'arbitre ainsi qu'un formulaire « Rapport » sera créé et mis sur le site de l'AVB.

M. A. Regillo (Pdt de la CA) précise que les formateurs arbitres sont payés par l'AVB.

Calendrier

M. J.-J. Schilt (Morges Basket) regrette le nouveau système de la programmation d'un seul match par journée.

M. J. Fernandez informe que le Comité Central AVB essaiera pour la prochaine saison de regrouper 2 ou 3 matchs au même endroit.

Arbitrage

M. A. Regillo informe qu'il n'y aura plus d'arbitres REF dès fin mars 2011 et annonce qu'il autorisa 4 inscriptions par équipe au maximum pour le cours candidats arbitres « Mini » de la saison prochaine.

Officiels de table

Mme C. Gerber (Pdte LV/Prilly) soulève le problème financier concernant les licences des officiels de table Mini Basket.

M. Michel Berthet rappelle que le Règlement de Swiss Basketball oblige les officiels de table à être licenciés.

M. J. Fernandez suggère aux délégués de faire une proposition de diminution du prix des licences pour les officiels de table lors de la prochaine Assemblée des Délégués de Swiss Basketball.

L'Assemblée donne son approbation à l'unanimité.

QUOTAS D'ARBITRES

Mme A.-C. Doyer estime que les quotas d'arbitres doivent compter seulement pour les équipes cantonales.

Elle fait remarquer que ce n'est pas normal que les clubs doivent fournir pour le championnat cantonal des quotas pour les équipes nationales.

Après discussions sur les divers problèmes de retraits d'équipes et d'arbitrage, M. A. Regillo suggère aux clubs de faire une autre proposition pour la prochaine Assemblée Générale de l'AVB.

ASSEMBLEE DES DELEGUES SWISS BASKETBALL

Délégués vaudois

Mme C. Gerber (Pdte LV-Prilly et déléguée Swiss Basketball) demande sur quelles bases les délégués vaudois ont été nommés.

M.M. Berthet explique que, selon les directives de Swiss Basketball, le Comité Central AVB a choisi les délégués en fonction des clubs qui ont des équipes « Jeunesse » et Liges nationales féminines et masculines.

Mme C. Gerber demande si les délégués vaudois qui étaient absents à la dernière Assemblée ont démissionné.

M. M. Berthet informe que le Comité Central AVB n'a reçu aucune démission.

Classes d'âges

Mme C. Gerber présente sur l'écran projecteur le projet de Swiss Basketball concernant les classes d'âges dans le futur.

M. M. Berthet propose de mandater les délégués vaudois pour qu'ils puissent présenter un projet pour garder le statu quo tout en donnant la possibilité d'ouvrir une catégorie en dessous.

M.M. Pollak (Pdt BBC Gland) demande que les 7 délégués soient présents à la prochaine Assemblée.

Il recommande de préparer avant l'Assemblée les avantages et inconvénients de l'AVB dans le but de convaincre les délégués des autres AR.

J. Fernandez demande de voter sur la proposition de revenir au statu quo.

La proposition est acceptée par 28 voix sur 29

INDEMNITES ARBITRAGE

M. A. Regillo (Pdt de la Commission des Arbitres) suggère d'augmenter les indemnités des arbitres et informe qu'il a 3 propositions à présenter.

On fait remarquer que ce point n'est pas à l'ordre du jour.

M. J. Fernandez demande aux clubs s'ils sont d'accord d'entrer en matière sur les 3 propositions.

Les délégués acceptent à la majorité.

M. A. Regillo propose :

- 1) Matches du week-end saison 2010-2011
Augmentation de l'indemnité de CHF 10.00 en plus par match divisé par le nombre de clubs vaudois avec effet rétroactif
- 2) Indemnité du petit déplacement saison 2010-2011
Augmentation de CHF 10.00 à CHF 15.00
- 3) Indemnité arbitre saison 2011-2012
Augmentation de CHF 40.00 à CHF 50.00 dès le 1^{er} septembre 2011

VOTATION

1^{ère} proposition

38 oui
5 non
4 abstentions

L'augmentation de l'indemnité des matchs du week-end de CHF 10.00 en plus par match avec effet rétroactif est acceptée à la majorité.

2^{ème} proposition

26 oui
9 non
12 abstentions

L'augmentation de l'indemnité du petit déplacement de CHF 10.00 à CHF 15.00 est acceptée à la majorité.

3^{ème} proposition

L'augmentation de l'indemnité arbitre de CHF 40.00 à CHF 50.00 dès le 1^{er} septembre 2011 est refusée à la majorité.

Le Président Central clôt l'Assemblée à 22h50 et invite les représentants des clubs à une verrée offerte par l'AVB.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL
COMITE CENTRAL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

Lausanne, le 20 décembre 2010/mjm